

Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2024-065

ATTRIBUTION DU MARCHE 2024-07 ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE RELEVANT DE LA CNRACL

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code des Assurances ;

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID: 091-219106853-20241018-DC_2024_065-DE

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT;

VU la décision N°2023-094 relative à la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de conseil en droit des assurances, avec le CIG de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France,

CONSIDÉRANT la nécessité de remettre en concurrence périodiquement la prestation d'assurance des risques statutaires du personnel titulaire et stagiaire relevant de la CNRACL de la collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue d'une consultation passée en procédure formalisée sur le profil d'acheteur MAXIMILIEN, relative à l'« Assurance des risques statutaires du personnel titulaire et stagiaire relevant de la CNRACL », dont l'avis de marché a été publié le 04/06/2024 au BOAMP/JOUE sous la référence 4093915 :

- trois plis ont été réceptionnés avant la date limite de réception des offres fixée au 15/07/2024 à 18h00,
- une analyse des offres a été effectuée par un agent du service de conseil en droit des assurances du CIG conformément aux critères de sélection indiqués dans les documents de la consultation,
- une Commission d'Appel d'Offre a eu lieu le 16/09/2024,
- l'offre du groupement conjoint CNP/RELYENS, sur la base Hauts risques + Maternité sans franchise, a été classée au rang N°1 et jugée économiquement la plus avantageuse.

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: D'ATTRIBUER le marché 2024-07 selon les recommandations du rapport d'analyse des offres et l'avis de la CAO :

Référence	2024-07	Assurance des risques statutaires du personnel titulaire et stagiaire CNRACL			
	Procédure	Appel d'Offre Ouvert			
	Code CPV	66512000-2 Services d'assurances accidents et maladie			
Titulaire	Raison sociale	CNP ASSURANCES	RELYENS SPS	RELYENS SPS	
	Adresse	4 PRO COEUR DE VILLE 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX		Route de Creton 18110 VASSELAY	
	SIRET	341 737 062 00966	SIRET: 335 171	SIRET: 335 171 096 00035	
Montant du marché		Taux de la prime de cotisation : 7,30%			
Nature des prix du marché		Forfaitaires	□ Unitaires		
Durée du marché		48 mois à compter du 01/01/2025 (possibilité de résilier le marché à la date anniversaire de l'échéance principale)			

Article 2: DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 3 : DE PAYER les dépenses sur le chapitre 012 du budget.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le maire et Monsieur le trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui d'concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la préfète de l'Essonne.

Fait à Villiers-sur orge 18 18 de le 18

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette décision sont consultables en mairie aux heures habit elles d'ouverture. La présente décision peut faire l'abjet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par voie électronique sur www.telerecours.fr